

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENCA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES

PREF 05
09/10/2013

SEANCE du 26.09.13

N° 2013-56

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet: Demande de délimitation du Domaine public fluvial sur la Commune de Lardier et Valença en Durance

Le Maire rappelle à l'assemblée présente le relevé des conclusions des deux réunions auxquelles il a participé les 22 mai et 12 septembre 2013 dans les locaux de la DDT en présence de la DDFIP.

En ce qui concerne les services de la DDT, il ne fait aucun doute que le plan d'eau mais également les terrains cultivés en amont (hors cadastre) sont partie intégrante du domaine de l'état ; la commune de son côté ne déroge pas à sa position en estimant que le plan d'eau est communal, en s'appuyant sur le plan napoléonien.

Le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet de faire procéder à la délimitation du domaine public fluvial en Durance afin de clarifier la situation actuelle. Dès lors que cette demande sera acceptée, la DDT prendra un arrêté préfectoral en accord avec la DDFIP, précisant ces nouvelles limites, demandant le déclassement puis la remise aux Domaines pour aliénation. Cet arrêté sera affiché au recueil des actes administratifs et en mairie pour information.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-Autorise son Maire à demander une délimitation du domaine public fluvial auprès de Monsieur le Préfet.

Le Maire

Rémi COSTORIER

